

KIT DE DÉMARRAGE

4 PRINCIPES DE LA CONVENTION
INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT



Belgique

partenaire du développement



11.11.11
VECHT MEE TEGEN ONRECHT

INTRODUCTION	3
Notre vision	4
L'INTERET SUPÉRIEUR DE L'ENFANT	9
Que signifie « l'intérêt supérieur de l'enfant » ?	10
Quels intérêts entrent en jeu ?	10
Quel est l'impact de votre projet sur les enfants/les jeunes et les droits de l'enfant	12
De quoi réfléchir	14
NON-DISCRIMINATION	15
Pourquoi est-il essentiel de s'intéresser à la « non-discrimination » ?	16
Dans quel contexte travaillez-vous ?	17
Mon projet - Groupe cible	20
Mon projet - Politique et employés	23
En résumé	25
PARTICIPATION	27
Pourquoi la participation des enfants et des jeunes est-elle importante	28
Information	29
Communication	30
Faites le test	34
En conclusion	38
LE DROIT À LA VIE, À LA SURVIE ET AU DÉVELOPPEMENT	39
Que signifie le droit à la vie, à la survie et au développement ?	40
Mécanismes de protection au sein du projet	41
Développement	44
Appropriation	49
En conclusion	51



KIT DE DÉMARRAGE

4 PRINCIPES DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE
L'ENFANT

INTRODUCTION

DE MANIÈRE GÉNÉRALE : LES DROITS DE L'ENFANT DANS L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

NOTRE VISION

DÉCLARATION 1
Je connais les droits universels de l'enfant définis dans la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE).

Le saviez-vous ?

Une convention est juridiquement contraignante et oblige un État à tenir ses promesses. Elle peut servir d'outil supplémentaire dans la lutte contre l'injustice. Les violations d'une convention peuvent être portées devant un tribunal. À l'évidence, certains États s'en servent plus que d'autres, mais il s'agit quoi qu'il en soit d'un outil supplémentaire pour faire valoir des droits, et d'un bon moyen de pression lorsque les droits sont menacés. Si un homme politique comme Duterte ne peut pas abaisser l'âge minimum de la responsabilité pénale de 15 à 9 ans, c'est en partie grâce à la promesse faite par les Philippines de garantir les droits de l'enfant.

La Convention internationale des droits de l'enfant a été conclue en 1989. C'était le premier document international juridiquement contraignant réunissant des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Il est composé de 54 articles et repose sur quatre principes de base qui forment le fil conducteur de l'interprétation et de la mise en œuvre de la Convention : l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la vie, à la survie et au développement, le droit d'être entendu et pris au sérieux et le principe de la non-discrimination. Ces principes fondamentaux s'appliquent à tous les droits et forment une garantie de qualité dans la concrétisation de ces droits. Tous les États ont signé et ratifié la Convention, à l'exception des États-Unis.

Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (ONU) contrôle l'application des droits de l'enfant, tels que décrits dans la Convention, par les États membres. Le Comité est composé d'experts indépendants de différents pays. Le contrôle se fait au moyen de rapports qui font l'objet de discussions. Tous les cinq ans, les États membres doivent soumettre un rapport sur l'état des droits de l'enfant dans leur pays. Le Comité analyse le rapport et établit une liste des questions clés. Une fois que les États membres ont répondu à ces questions, le Comité des droits de l'enfant rédige ses conclusions (« Concluding Observations »).

Quel est le rapport avec votre projet ? Les rapports et conclusions peuvent intéresser les acteurs belges de l'aide au développement comme les ONG et le « 4e pilier ». Outre une vue d'ensemble de la situation en matière de droits de l'enfant, ils fournissent également une série de recommandations et indiquent ce qu'un État membre a promis de faire pour les mettre en œuvre.

Souvent, hormis ce rapport, une sorte de compte rendu parallèle est également publié par les organisations sociales qui œuvrent en faveur des droits de l'enfant dans le pays en question. Ces rapports fournissent une vision alternative en jetant un regard critique sur la situation d'un pays. Le Comité des droits de l'enfant les utilise comme complément d'information dans ses discussions.



CONSEILS

- ↳ Apprenez à connaître les droits de l'enfant et familiarisez-vous avec la Convention des droits de l'enfant et les trois protocoles optionnels. Vous la trouverez sur notre site : <https://www.kiyo-ngo.be/fr/node/130>
- ↳ Consultez les conclusions formulées par le Comité des droits de l'enfant au sujet du pays dans lequel se déroule votre projet. Vous aurez ainsi une meilleure idée de ce qui se passe sur le terrain, des défis à relever et de la façon dont votre projet s'inscrit dans une perspective plus large. Votre projet s'inscrit-il dans l'une des recommandations énumérées dans les conclusions ? Vérifiez-le ici : <https://www.ohchr.org/EN/Countries/Pages/HumanRightsintheWorld.aspx9>
- ↳ Consultez le rapport parallèle du pays concerné par votre projet. Vous y trouverez probablement des informations supplémentaires et une analyse plus précise des problèmes. En outre, le rapport vous permettra de découvrir quelles autres organisations s'engagent pour les droits de l'enfant. Pour le consulter, faites une recherche en utilisant les mots clés « pays » + « alternative/shadow report (+CRC) » ou en visitant le site web du Commissariat aux Droits de l'Enfant de votre pays, s'il existe.

DÉCLARATION 2
J'ai la conviction
que les droits
de l'enfant sont
importants.

DÉCLARATION 3
Je peux convaincre
d'autres personnes
de l'importance des
droits de l'enfant.

Pour convaincre quelqu'un de l'importance des droits de l'enfant, nous devons d'abord le convaincre de la justesse de l'approche dans laquelle s'inscrit l'histoire des droits de l'enfant. Vous avez peut-être déjà entendu dire que le secteur du développement abandonne de plus en plus l'approche basée sur les besoins – Needs-Based approach – au profit d'une approche basée sur les droits – Rights-Based approach.

Dans une approche basée sur les besoins, les gens dépendent surtout de la « bonne volonté » des autres ; les ressources supplémentaires ne sont mises en œuvre que pour répondre aux besoins les plus pressants de groupes spécifiques. Le soutien proposé vise principalement à éliminer les causes immédiates. Dans ce modèle, les enfants et les jeunes sont principalement considérés comme des victimes dans le besoin.

DÉCLARATION 4
Je trouve certains droits de l'enfant plus importants que d'autres.

Pour KIYO, le développement est basé sur la concrétisation des droits. L'inégalité et l'injustice dans le monde, telles que l'absence d'accès à l'éducation, à la nourriture ou à des conditions de vie saines, sont le résultat de droits non acquis ou non respectés. KIYO aspire à des changements structurels, qui visent à mieux garantir les droits de l'enfant. Pour y parvenir, KIYO met l'accent sur une approche des droits fondée sur les instruments relatifs aux droits de l'Homme et de l'enfant. Nous étudions la cause structurelle des problèmes afin d'obtenir des résultats durables.

Les droits humains impliquent des droits, mais aussi des obligations. Dans l'approche axée sur les droits, la relation entre ceux qui ont des devoirs et les détenteurs de droits occupe une place centrale. Ceux qui ont des devoirs ont l'obligation de respecter, de protéger et de concrétiser les droits. Ils sont représentés en premier lieu par le gouvernement, mais pas uniquement. En parallèle, les détenteurs de droits doivent pouvoir connaître, exiger et exercer leurs droits. Les enfants et les jeunes ont des droits, et sont considérés comme des acteurs du changement.

La fourniture directe de services peut également faire partie de l'approche basée sur les droits, si le but est de concrétiser d'un droit que l'enfant ou le jeune ne peut exercer au départ. Certaines situations nécessitent des secours immédiats, tels que la faim, de graves problèmes médicaux, l'éducation ou l'hébergement. Même dans ces situations, la stratégie à long terme reste centrée sur le traitement des causes structurelles du problème. KIYO vise à devenir inutile à terme, parce que l'injustice aura cessé ou que les détenteurs de droits seront devenus suffisamment forts pour pouvoir revendiquer leurs droits eux-mêmes.

Dans l'approche basée sur les droits, nous invoquons l'indivisibilité des droits de l'enfant. Les droits sont égaux et interdépendants, aucun droit n'est plus important qu'un autre. On ne peut pas garantir le droit à l'alimentation d'une personne sans garantir en même temps ses droits à la protection ou à l'éducation.

Une approche fondée sur les droits suppose une universalité de ces droits : un jeune Belge de la « classe moyenne » a autant de droits qu'un enfant vivant dans la rue au Sri Lanka ou qu'un enfant d'un camp de réfugiés en Jordanie. On ne peut estimer que ces derniers devraient se contenter d'un seul repas par jour. Si, au Sri Lanka, 50 enfants des rues sur 100 reçoivent à manger, c'est un bon résultat du point de vue de l'approche uniquement fondée sur les besoins. Dans l'approche basée sur les droits, on analysera la raison pour laquelle les 50 autres enfants n'ont pas reçu de nourriture.

CONSEILS

- ↳ Lancez une discussion sur l'universalité des droits de l'enfant. Tous les membres de votre projet sont-ils d'accord sur ce point ? Pourquoi/pourquoi pas ?
- ↳ Lancez une discussion sur l'indivisibilité des droits de l'enfant. Tous les membres de votre projet sont-ils d'accord sur ce point ? Pourquoi/pourquoi pas ?

DÉCLARATION 5
J'accorde
suffisamment
d'attention aux
droits de l'enfant
dans mon projet.

Le respect des droits de l'enfant implique que toute action prenne en compte les trois questions suivantes :

- 1 Mon action fait-elle tout ce qui est possible pour protéger les enfants ? Les enfants doivent être protégés contre toute forme de violence et d'exploitation, mais ils ont aussi droit à une protection juridique, ainsi qu'à une protection contre les influences néfastes de l'environnement.
- 2 Mon action permet-elle aux enfants de profiter de services et d'infrastructures ? Les enfants ont droit à un logement sûr, à une alimentation et une eau saines et en quantité suffisante, à une éducation de qualité, à l'accès à des soins de santé abordables, etc.
- 3 Mon action permet-elle aux enfants de participer ? Peuvent-ils donner leur avis sur l'action, et cet avis est-il pris en compte ? Mon action aide-t-elle à une meilleure prise en compte de la parole des enfants en général ? Les enfants bénéficient-ils d'un soutien et reçoivent-ils des informations adaptées pour pouvoir se forger leur propre opinion ?

La Convention des droits de l'enfant évoque la protection, l'accès (à des services) et la participation. Dans la pratique, ces trois éléments doivent toujours être pris en compte. Par exemple, le droit à l'éducation signifie que les enfants ont accès à des écoles de qualité avec des enseignants formés (services), mais aussi qu'ils peuvent s'y rendre sans danger et qu'ils y sont protégés contre les violences (protection). En outre, les enfants doivent avoir voix au chapitre sur le fonctionnement de l'école et être encouragés à se forger leurs propres opinions et à les exprimer (participation).

CONSEILS

- ↳ Faites un exercice de brainstorming sur les droits de l'enfant avec les membres de votre projet. Distribuez à chacun des post-it de couleur pour y écrire les droits de l'enfant déjà pris en compte par votre projet. Rassemblez les post-it et discutez-en en groupe. Puis donnez à chacun des post-it de couleur différente pour y noter les éléments auxquels vous souhaitez accorder davantage d'attention à l'avenir, dans le cadre de votre projet.

Brainstorming
: à chacun sa
couleur...



APPROCHE BASÉE SUR LES BESOINS	APPROCHE BASÉE SUR LES DROITS
Les besoins n'impliquent pas de devoirs, mais peuvent susciter des promesses. Motivation = satisfaire à des besoins par charité	Les droits impliquent des devoirs et des obligations de la part des responsables. Motivation = concrétisation des droits par obligation
Les besoins ne sont pas nécessairement universels.	Les droits sont universels.
Les besoins peuvent être classés selon leur importance ou leur urgence.	Les droits sont indivisibles et interdépendants. Les « droits élémentaires » n'existent pas.
On peut répondre aux besoins sans nécessairement accorder une attention particulière aux causes qui en sont à l'origine. Les individus reçoivent l'assistance de manière passive.	Par définition, la concrétisation des droits requiert que l'on s'intéresse aux processus en jeu, et que l'on s'applique à rendre autonomes les détenteurs de droits et à leur donner un rôle actif.
Répondre à 80 % des besoins peut représenter un bon résultat.	Dans une approche fondée sur les droits, les droits de 20 % des enfants ne sont pas respectés.
L'approche se concentre sur les causes immédiates.	L'approche se concentre sur les causes structurelles.
Utiliser des ressources supplémentaires.	Répartir plus « équitablement » les ressources existantes.

CONSEILS

- ↳ Examinez si vous appliquez l'approche basée sur les besoins et/ou les droits dans votre projet. Entamez la discussion sur les questions suivantes avec les membres de votre projet :
 - Considérez-vous les personnes de votre groupe cible comme des victimes à qui vous offrez votre aide ?
 - Avez-vous déjà pensé à la manière dont votre projet se déroulera si vous cessez d'y participer ?
 - Travaillez-vous sur les causes immédiates ou sur les causes structurelles des problèmes ?
- ↳ Évaluez si vous utilisez une approche adaptée en fonction des résultats que vous voulez obtenir. Déterminez s'il est possible d'évoluer vers une approche fondée sur les droits, et de quoi vous avez besoin pour y parvenir.
- ↳ Quels sont les facteurs internes/externes qui rendent difficile la concrétisation des droits de l'enfant dans votre projet ? Comment pouvez-vous contourner ces obstacles ?

La concrétisation des droits exige toujours une attention particulière pour les processus. Pour concrétiser les droits, il faut aider les personnes à devenir plus fortes, pour qu'elles soient en mesure de revendiquer leurs droits, et rendre plus forts et influencer les parents, la communauté et (dans la mesure du possible) les gouvernements pour qu'ils assument leurs obligations.



KIT DE DÉMARRAGE

4 PRINCIPES DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE
L'ENFANT

1 L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT

L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT

Avec le 1^{er} principe

- ⊙ Nous examinerons quels intérêts peuvent jouer un rôle dans la mise en place d'un projet tout en accordant une attention particulière aux intérêts des enfants et des jeunes.
- ⊙ Nous évaluerons les avantages et inconvénients de votre projet par rapport aux enfants et aux jeunes.

QUE SIGNIFIE « L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT » ?

Avant toute action ou décision, il est nécessaire de s'interroger sur son impact possible sur les enfants et les jeunes, bien sûr dans le cadre du projet, mais aussi dans le cadre de son environnement. Bien que tout le monde se lance dans des projets de développement avec de bonnes intentions, ceux-ci ont souvent des conséquences inattendues et indésirables. Se dire qu'on ne « risque rien à essayer » est donc totalement inapproprié dans ce contexte.

Avant tout, il faut absolument éviter que vos actions causent le moindre dommage physique, psychologique, moral ou mental aux enfants et aux jeunes. Cependant, nous ne voulons pas que vous vous contentiez de ne pas nuire : nous souhaitons que votre projet contribue activement à la concrétisation des droits de l'enfant. Pour cela, il est important de prendre le temps de considérer les affirmations suivantes lors du démarrage ou du suivi de votre projet.

Quels intérêts entrent en jeu ?

DÉCLARATION 1
Dans mon projet,
j'accorde la priorité aux
intérêts des enfants
et des jeunes de la
région.

Afin de donner la priorité aux intérêts des enfants et des jeunes dans votre projet, vous devez d'abord identifier quels sont leurs intérêts. Les enfants et les jeunes voient le projet sous un angle différent, c'est pourquoi il est crucial de communiquer avec eux.

« L'intérêt supérieur de l'enfant » est souvent critiqué, parce que d'autres déterminent quel est « l'intérêt » de l'enfant. Cette vision paternaliste doit être évitée en laissant les enfants et les jeunes décider eux-mêmes de leurs intérêts.

CONSEILS DÉCLARATION 1

- ↳ Faites un tour d'horizon de tous les intérêts qui jouent un rôle dans votre projet : qui veut quoi ? Demandez aux enfants et aux jeunes quels sont leurs intérêts. Quelle est la position de la communauté locale envers les enfants et leurs droits ? Attention à l'utilisation de l'intérêt supérieur de l'enfant comme dénomination générale ou prétexte destiné à promouvoir les intérêts d'autres parties. Examinez ce que cela signifie concrètement dans chaque cas particulier.



- ↳ Vérifiez toujours qui a collecté les données et les faits. Qui mène les entretiens ? Les résultats dépendent souvent de l'intervieweur. S'agit-il d'un adulte, d'un homme ou d'une femme ? Quelle est son origine ethnique ? Y a-t-il un risque que les individus interrogés donnent les réponses qu'ils pensent qu'on attend d'eux ? En posant des questions au niveau du groupe, mais aussi au niveau individuel, vous réduirez le risque de voir les individus adapter leur comportement pour répondre aux attentes de la société.
- ↳ Assurez-vous que les enfants et les jeunes comprennent les objectifs et le contenu du projet. Partagez des informations sur le projet avec les enfants et les jeunes d'une manière qui leur soit adaptée. L'enfant doit pouvoir donner sa vision de la situation. Utilisez des méthodologies appropriées en fonction des âges et des groupes cibles. Tenez compte de l'identité de l'enfant : son genre, sa religion, son origine, son âge, etc. et tenez compte de sa perception du temps. Elle n'est pas la même pour un enfant et un jeune ou un adulte. Un délai de cinq ans paraît très lointain à un enfant. Les enfants et les jeunes doivent avoir le sentiment que le projet leur sera utile à court terme. On ne peut pas convaincre un enfant en lui parlant de résultats d'ici cinq ans, il faut établir des étapes intermédiaires.

DÉCLARATION 2
 Notre organisation
 n'a ni le temps ni
 les ressources
 nécessaires pour
 proposer une
 approche sur mesure
 à chaque enfant.

Comme nous l'avons déjà mentionné, tous les droits sont égaux et il ne peut y avoir de hiérarchie des différents intérêts. Mais bien évidemment, la situation réelle est rarement idéale. Comment obtenir les meilleurs résultats possibles avec les ressources dont vous disposez ?



CONSEILS DÉCLARATION 2

- ↳ Après avoir fait un tour d'horizon de tous les intérêts impliqués dans votre projet, soumettez les différents intérêts à un groupe composé de jeunes et de représentants de la communauté locale. Le groupe devra parvenir à un consensus sur les intérêts que le projet peut et doit prendre en compte.
- ↳ Une fois que les intérêts que le projet devra prendre en compte sont clairement définis, un ou plusieurs jeunes locaux peuvent être élus comme « représentants » de ces intérêts. Leur tâche consistera à vérifier avec soin si ces intérêts sont bien pris en compte à tout moment lors de l'élaboration du projet.

Quel est l'impact de votre projet sur les enfants/les jeunes et les droits de l'enfant ?

DÉCLARATION 3
J'ai une vision claire de l'impact souhaité de mon projet sur les enfants.

Il est important de se pencher sur l'impact souhaité de votre projet sur les enfants. En effet, vous voulez que votre projet aide les enfants et les jeunes à se sentir plus forts, à mieux connaître leurs droits et à savoir comment les défendre. Par exemple, vous pouvez définir comme objectif que les enfants et les jeunes développent leurs capacités de communication, et qu'ils sachent clairement ce qu'ils veulent accomplir et comment. Ils acquièrent ainsi des connaissances et sont sensibilisés à leurs droits et responsabilités.

Exemple

Une vision claire de l'impact souhaité sur les enfants :

Casa Acolhida est un foyer à Rio de Janeiro qui accueille entre autres des jeunes en conflit avec la loi et prépare leur réinsertion dans la société. L'organisation essaie de trouver des solutions durables qui permettent aux jeunes de retourner dans leur famille. La famille est également soutenue et, si nécessaire et si possible, les parents suivent une formation d'accompagnement. Pendant leur séjour dans le foyer d'accueil, les jeunes réintègrent progressivement la société en allant à l'école et en participant à des activités éducatives, récréatives et culturelles en dehors du centre. Cela renforce leur estime de soi et leur donne l'occasion d'explorer le marché du travail à l'extérieur du centre, ce qui augmente leurs chances de trouver un emploi. Lucas a vécu autrefois à Casa Acolhida. Aujourd'hui, il vit seul. Il fréquente toujours le foyer d'accueil en tant que bénévole, et travaille pour une entreprise. Il est devenu acteur de sa propre vie après avoir compris qu'il devait endosser la responsabilité de son existence, même à un très jeune âge. Lorsqu'il a besoin d'aide, par exemple pour ses études, il est toujours bienvenu au foyer d'accueil.

CONSEILS DÉCLARATION 3

↳ Élaborez une vision des objectifs que vous souhaitez voir les enfants et les jeunes réaliser grâce à votre projet. Cette vision décrit la situation idéale que vous désirez pour ces enfants.

↳ Soyez attentif aux questions suivantes : Y a-t-il une transition appropriée entre la prise en charge des enfants et des jeunes et l'autonomie ? Pensez également à ce qui arrivera aux jeunes que vous accompagnez une fois qu'ils auront atteint l'âge adulte.



DÉCLARATION 4
J'ai étudié les effets secondaires négatifs possibles de mon projet (sur l'enfant ou sur l'environnement/les autres enfants/...). J'ai pris les mesures nécessaires pour les prévenir.

Même si ce n'est pas voulu, un projet peut avoir des effets négatifs sur les enfants. En évaluant à l'avance l'impact de votre projet, vous pourrez mieux anticiper et prévenir les risques éventuels.

Exemple

Au Vietnam, il arrive qu'on isole de jeunes toxicomanes et des jeunes qui travaillent dans l'industrie du sexe, dans le but de les protéger du VIH/sida. On les prive donc de leur droit à la liberté, pour qu'ils puissent concrétiser leur droit à la santé.

Exemple

Au Mozambique, il y a quelques années, un pont a été construit au-dessus du fleuve Zambèze afin de stimuler le commerce local dans le but de créer plus d'emplois, et donc de favoriser la croissance économique et la prospérité. Le pont a effectivement rempli ses objectifs, mais il a aussi eu des conséquences désastreuses pour les enfants et les jeunes. Les effets secondaires potentiels n'avaient pas été pris en compte. L'augmentation du trafic a conduit à un accroissement du nombre de victimes de la route. Personne n'avait pensé à aménager un sentier piétonnier et cyclable sûr pour permettre aux enfants et aux jeunes d'aller à l'école. Le commerce et la croissance économique ont également entraîné une augmentation de la prostitution infantile et du travail des enfants. Si l'intérêt supérieur de l'enfant avait été pris en compte dès le départ, ces risques auraient pu être mieux évalués et donc évités.

CONSEILS DÉCLARATION 4

- ↳ Identifiez tous les risques possibles de votre projet pour les enfants et les jeunes. Quelles mesures votre projet prendra-t-il et quels sont les risques associés à chacune de ces étapes ? Parlez-en à des personnes qui ont mis sur pied ou supervisé des projets similaires. Impliquez les enfant/les jeunes et leurs familles dans ce processus ! Quelles sont leurs préoccupations vis-à-vis du projet ? Ne les écartez pas sans réfléchir.
- ↳ Certains droits sont-ils moins bien pris en compte dans votre projet ? Ou quels droits avez-vous plus de difficultés à prendre en compte ?

DE QUOI RÉFLÉCHIR

Nous voici arrivés à la fin du kit de démarrage du premier principe. Nous espérons que cette lecture vous a déjà incité à porter un autre regard sur votre projet. En matière d'intérêt supérieur de l'enfant, nous constatons que ce qui est « le mieux pour l'enfant » peut prendre différents aspects, et qu'il est tout à fait possible d'étudier ce thème à plusieurs. Dans ce cadre, il est crucial de ne pas oublier pas d'entendre ce que les personnes concernées ont à nous dire.



KIT DE DÉMARRAGE

4 PRINCIPES DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE
L'ENFANT

2 NON-DISCRIMINATION

NON-DISCRIMINATION

Avec le 2e principe

- ⊙ Nous découvrirons pourquoi il est essentiel de connaître le contexte dans lequel vous travaillez.
- ⊙ Nous examinerons différentes façons de prêter attention aux groupes vulnérables.
- ⊙ Nous évaluerons votre fonctionnement en examinant dans quelle mesure votre organisation reflète la société dans laquelle vous œuvrez.



POURQUOI EST-IL ESSENTIEL DE S'INTÉRESSER À LA « NON-DISCRIMINATION » ?

Un des principes fondamentaux en matière de droits humains est celui de l'égalité entre tous les êtres humains. L'article premier de la Déclaration universelle des droits de l'homme proclame que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ». Le principe de non-discrimination découle en toute logique de ce principe d'égalité. C'est également l'un des principes fondamentaux de la Convention des droits de l'enfant.

Il y a discrimination lorsque des personnes se trouvant dans la même situation sont traitées de manière différente, et ce, sans que cette différence de traitement puisse être objectivement et raisonnablement justifiée.

Malheureusement, il existe encore des motifs importants de discrimination partout dans le monde : origine ethnique, nationale ou sociale, religion, langue, sexe, opinion politique, orientation sexuelle, âge, état de santé, etc. La discrimination basée sur une prétendue notion de « race », le racisme, est l'une des formes de discrimination les plus répandues. La société mondialisée et les différents flux migratoires ont créé un multiculturalisme croissant dans différents pays. La promotion du respect et de la tolérance est cruciale si nous voulons tous vivre en paix dans la diversité. Des normes juridiques spécifiques ont donc été adoptées pour promouvoir ces valeurs et combattre le racisme.

La discrimination fait encore trop souvent partie de la réalité quotidienne d'un grand nombre d'enfants et de jeunes. Plus un enfant ou un jeune est vulnérable, plus il risque d'être victime de discrimination, parce qu'il méconnaît souvent ses droits et n'a pas la possibilité de se développer davantage. Il est important de veiller à ce qu'aucun enfant ou jeune ne soit lésé, privilégié, puni ou privé de quelque droit que ce soit, sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre, d'origine nationale, ethnique ou sociale, de fortune, de handicap, de naissance ou de toute autre situation.

Dans quel contexte travaillez-vous ?

Pour pouvoir évaluer l'impact de votre projet, il est absolument nécessaire de connaître en profondeur le contexte dans lequel vous travaillez. Dans son livre *Eerste hulp bij ontwikkelingswerk* (Premiers secours pour l'aide au développement), Mirjam Vossen compare avec justesse un projet à une pierre que l'on jette dans l'eau. « Chaque projet, aussi modeste soit-il, frappe la surface de l'eau et génère des éclaboussures. Il a un effet sur les gens qui forment sa cible, mais aussi sur les personnes présentes qui n'en bénéficient pas. Il affecte les relations de pouvoir existantes ». Une première façon d'explorer le contexte consiste à étudier ce qui se fait déjà dans la région de votre projet.

DÉCLARATION 1
Je connais les différents groupes de population qui vivent dans la région de mon projet et les relations qui existent entre eux.

DÉCLARATION 2
Je suis au courant de la stigmatisation de certains groupes dans la région du projet.

La stigmatisation imprègne notre société. Vous remarquerez qu'il est très difficile de ne pas stigmatiser du tout, car nous le faisons souvent inconsciemment. La stigmatisation est un processus subjectif qui consiste à attribuer certaines caractéristiques à une personne ou à un groupe. Elle peut entraîner des préjugés, des discriminations et une image faussée de soi. Par exemple, le préjugé selon lequel tous les immigrants seraient des profiteurs, ou que les femmes ne sauraient pas conduire. Souvent, la stigmatisation est basée sur le comportement d'une seule personne qui est considérée comme représentative de l'ensemble du groupe. Les médias, en particulier, joueraient un rôle important à cet égard.

Tout le monde n'entre pas en contact avec toutes les couches de la population, et tout le monde ne sait pas à quoi ressemble le quotidien d'un autre groupe de la société. En outre, les gens ferment parfois les yeux sur leurs propres privilèges. Essayez de vous faire une idée globale de l'ensemble de la situation.



CONSEILS DÉCLARATION 1 & 2

- ↳ Recherchez quels groupes de population vivent dans la région de votre projet et comment ils s'entendent. Y a-t-il des problèmes spécifiques avec des groupes particuliers ? Sont-ils considérés comme « inférieurs » ? Se trouvent-ils en bas de l'échelle sociale ou se voient-ils carrément refuser l'accès à certains pans de la société ?
- ↳ Y a-t-il des groupes stigmatisés (en raison de leur orientation sexuelle, de leurs croyances, de leurs superstitions, parce qu'ils ne sont pas mariés et n'ont pas d'enfants, à cause de la pauvreté, etc.) ?
- ↳ Déterminez quelles sont les causes de la stigmatisation. Soyez très attentifs à ce qu'en dit la population locale. Prenez le temps de découvrir ce qui se joue. Ne vous tenez pas sur la défensive, et ne parlez pas trop vite au nom de l'autre. N'oubliez pas qu'en tant que lanceur de projet, vous vous trouvez aussi dans une position de pouvoir. Vous pourriez involontairement renforcer une situation déjà tendue. De plus, en adoptant immédiatement une attitude défensive, vous pourriez faire regretter à l'autre de s'être confié à vous. Les croyances en cause sont souvent profondément enracinées. Remettre en question notre vision du monde est pénible et inconfortable pour chacun d'entre nous.
- ↳ Connaissez-vous en Belgique des gens issus de la région de votre projet ? Que peuvent-ils vous apprendre sur les relations entre les différents groupes de population ? Pour plus d'informations, vous pouvez également contacter les associations de la diaspora. Elles regroupent des personnes issues de l'immigration dans notre pays. Tout comme les organisations du 4e pilier, elles mettent en place leurs propres projets dans leur pays d'origine. Dans ce cadre, elles bénéficient du soutien du 11.11.11. (<http://4depijler.be/diaspora/wat-zijn-diasporaverenigingen>).
- ↳ Vérifiez les opinions sur lesquelles se fondent vos conclusions. Vous basez-vous sur les déclarations d'un seul confident ? Il est important d'échanger avec le plus grand nombre possible de personnes ayant un point de vue différent, afin de garder une vue d'ensemble de la question.
- ↳ Si vous travaillez spécifiquement avec les minorités, qui les représente ? Est-ce quelqu'un du groupe lui-même ? Y a-t-il des organisations qui défendent leurs intérêts ?



DÉCLARATION 3
Je connais la
politique locale,
régionale et/
ou nationale en
matière de non-
discrimination.

Au niveau mondial, il existe d'autres instruments internationaux importants en plus de la CIDE. Les premiers sont la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et les deux conventions des Nations Unies de 1966 (PIDCP¹ et PIDESC²). Toutes prévoient une disposition stipulant que les droits énumérés doivent être appliqués sans discrimination. D'autres conventions ont été élaborées pour lutter plus spécifiquement contre les discriminations largement répandues.

La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale a été élaborée en 1965. Ce traité, que la Belgique a ratifié en 1999, a été adopté en réponse à diverses formes de politique raciste, comme celle de l'Allemagne nazie ou de l'apartheid en Afrique du Sud. La Convention interdit toute discrimination fondée sur la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale et vise à interdire et à sanctionner les actes et déclarations à caractère raciste. Les mesures de discrimination positive sont autorisées.

Les femmes étant victimes de nombreuses formes de discrimination, un troisième instrument international, à savoir la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, a été élaboré en 1979.

Les personnes handicapées ont des droits, comme tout le monde. La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) a été conclue en 2006.³

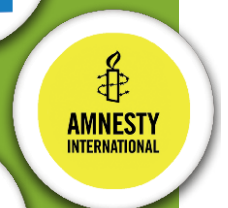
1 Pacte International relatif aux droits civils et politiques

2 Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

3 Convention Internationale sur les droits des personnes handicapées

CONSEILS DÉCLARATION 3

- ↳ Assurez-vous de bien connaître les instruments internationaux et régionaux et les conventions ratifiées par le pays de votre projet. Si le pays de votre projet a ratifié une convention, cela signifie qu'elle est traduite dans la législation nationale du pays et que le gouvernement est tenu de prendre des mesures pour garantir que les personnes ne sont pas victimes de discrimination.
- ↳ Renseignez-vous sur les politiques nationales et/ou locales de lutte contre la discrimination qui s'appliquent à votre projet. Le gouvernement fait-il des efforts particuliers pour faire participer des groupes exclus ? Ou participe-t-il à l'exclusion ? Pour vous renseigner, vous pouvez consulter les rapports d'organisations de défense des droits humains telles qu'Amnesty International, Human Rights Watch, ou les rapports de l'ONU et les rapports parallèles que nous avons déjà mentionnés, les publications universitaires et scientifiques, ainsi que les sites d'information nationaux et internationaux.
- ↳ Recherchez s'il existe des organisations ou individus nationaux et/ou locaux qui défendent les groupes vulnérables. Rédigez un aperçu de ce qui a déjà été réalisé dans la région de votre projet.



Mon projet - Groupe cible

DÉCLARATION 4
Mon projet est accessible à tous les enfants et les jeunes. Je ne fais pas de distinction entre les enfants et les jeunes de différents groupes de population.

DÉCLARATION 5
Mon projet accorde une attention particulière aux enfants et aux jeunes vulnérables (par exemple, les enfants et jeunes handicapés ou issus de minorités ethniques, les orphelins, les enfants des rues, etc.).

Les enfants et les jeunes qui ont le plus besoin d'aide sont souvent les plus difficiles à approcher, parce qu'ils sont isolés de la société et qu'on ne les croise pas dans la vie de tous les jours.

Dans de nombreux cas, le gouvernement ou la société civile ne les aident pas, parce qu'ils requièrent une approche différente. Les normes culturelles locales déterminent si l'enfant ou le jeune peut participer ou non à la société. Les enfants handicapés physiques ou mentaux restent à la maison, parce que leurs parents en ont honte. En outre, de nombreuses filles se voient refuser la possibilité d'aller à l'école, parce que la culture locale ne le leur permet pas : elles se marient, ont des enfants et doivent tenir la maison.



Parfois, il vous faudra faire un effort supplémentaire pour vous adapter à certains groupes. Évaluez avec sincérité quels moyens vous pouvez consacrer à ces efforts (en termes de budget, de personnel, etc.). Faites preuve d'ouverture d'esprit et de créativité pour obtenir les meilleurs résultats possible avec peu de ressources. Ayez une perception ouverte et créative afin de réaliser le plus possible avec peu de ressources.

Exemple tiré de « Meedoen » (Participer) de Mirjam Vossen : Au Kenya, Kalume souffre d'épilepsie. Sa jambe est déformée à la suite d'un accident, et maintenant il marche difficilement. Sa famille le garde à la maison, à l'abri des regards. L'entourage considère la famille de Kalume comme des parias. Une organisation locale s'est occupée de la famille. Elle a fait en sorte que le garçon reçoive des soins médicaux. Mais elle a aussi fait autre chose, d'au moins aussi important : elle a organisé des réunions dans le village pour discuter du handicap de Kalume. Pour cela, l'organisation a sollicité l'aide d'un institut médical. Un professionnel de la santé a expliqué aux villageois que l'épilepsie n'est pas une maladie infectieuse, et que les handicaps ne sont pas provoqués par la sorcellerie. Petit à petit, l'attitude des villageois a changé. Plusieurs d'entre eux ont même aidé la famille de Kalume à construire une nouvelle maison.

CONSEILS DÉCLARATION 4 & 5

- ↳ Assurez-vous que le concept de non-discrimination est clair pour toutes les personnes impliquées dans votre projet, c'est-à-dire tant le groupe cible que les employés et les bénévoles. Veillez à ce que la question de la discrimination puisse également être discutée.
- ↳ Demandez aux parents pourquoi votre projet ne permet pas d'aider leur enfant et ce qu'il faut faire pour que cela soit possible.
- ↳ Demandez aux enfants et aux jeunes de votre région comment ils vivent eux-mêmes la discrimination.
- ↳ Adoptez une attitude positive envers les enfants et les jeunes victimes de discrimination, faites-leur sentir qu'ils sont les bienvenus, invitez-les à des activités et soulignez l'importance de leur présence.
- ↳ N'oubliez pas que certains enfants ou jeunes exclus ont besoin d'une approche spécifique et que des méthodologies différentes doivent être utilisées pour les impliquer dans le projet. Cela ne signifie pas pour autant que le projet coûtera plus cher. Faites preuve de créativité et d'efficacité !
 - Les enfants et les jeunes analphabètes et/ou parlant une autre langue peuvent participer à l'aide de dessins.
 - Les enfants et les jeunes malentendants peuvent participer à l'aide d'informations visuelles (inversement, utilisez des informations auditives pour les aveugles et les malvoyants).
 - Les enfants et les jeunes ayant un handicap physique peuvent éventuellement participer à distance, ou on peut adapter les infrastructures pour qu'ils puissent tout de même être présents.
- ↳ Donnez aux enfants et aux jeunes issus de groupes exclus la possibilité d'organiser eux-mêmes des activités de sensibilisation ou de s'adresser aux décideurs politiques locaux. Aidez-les à devenir des modèles pour le reste de la société.

DÉCLARATION 6
Je travaille avec des organisations locales, régionales et/ou nationales qui soutiennent et font participer les groupes vulnérables dans la société.

PTout le monde ne pourra pas avoir accès à votre projet. C'est pourquoi il est bon de savoir à qui peuvent s'adresser les groupes vulnérables qui ne peuvent pas se tourner vers vous. Cela s'applique aux enfants et jeunes handicapés, mais aussi à d'autres groupes cibles spécifiques, tels que les enfants et les jeunes toxicomanes, les mères adolescentes, etc. Ces jeunes ont besoin d'une aide spécialisée et seront donc mieux accompagnés par des institutions ou des organisations spécialisées. Il est très important de pouvoir les orienter vers d'autres structures d'aide.

Exemple

AMAR, un partenaire brésilien de KIYO, dispose d'un centre d'accueil où les enfants et les jeunes qui vivent dans la rue peuvent obtenir aide et assistance. Ils peuvent y manger, prendre une douche, laver leurs vêtements, mais aussi recevoir de l'aide médicale ou psychosociale, et participer à des activités récréatives et éducatives. En outre, des assistantes sociales effectuent des recherches pour voir s'ils ont encore de la famille et s'il leur serait possible de retourner vivre avec elle. Ce groupe cible est extrêmement vulnérable, parce qu'il est confronté à toutes sortes de problèmes ; beaucoup d'enfants et de jeunes sont victimes de violences physiques et sexuelles, sont contraints de travailler, sont toxicomanes, souffrent de la violence policière, de la pauvreté, etc. Le centre a décidé de ne pas travailler avec les enfants et les adolescents ayant une dépendance au crack (il s'agit d'une drogue qui crée une forte dépendance et rend agressif). Outre que le centre est dans l'impossibilité d'aider ces jeunes, il y a aussi le risque qu'ils exercent une mauvaise influence sur d'autres jeunes ; il est donc important pour toute organisation de savoir évaluer ses capacités et de connaître d'autres organisations susceptibles d'accueillir ces groupes spécifiques. Toutefois, des séjours de courte durée d'enfants et de jeunes toxicomanes sont possibles dans le centre, ce qui permet à une organisation d'aide aux jeunes comme AMAR de les guider en douceur vers un centre de traitement spécialisé. seuil bas comme AMAR.



Mon projet - Politique et employés

DÉCLARATION 7

La non-discrimination fait partie intégrante de la vision et de la mission de mon projet.

DÉCLARATION 8

Nous veillons à représenter les différents groupes de population au sein de mon organisation (ou celle de notre partenaire local).

En matière de non-discrimination, joignez-vous le geste à la parole ? Maintenant que vous avez une idée du contexte dans lequel vous travaillez et des éventuels groupes vulnérables, et que vous savez si ceux-ci peuvent ou non s'adresser à vous, il est temps d'examiner de plus près votre fonctionnement. Il est important de faire une analyse aussi honnête que possible et de se remettre régulièrement en question.

CONSEILS DÉCLARATION 7 & 8

↳ Passez en revue votre vision, votre mission, les documents de votre projet et de votre politique. Avez-vous tenu compte de la non-discrimination pendant leur développement ? Existe-t-il une possibilité d'intégrer ce principe ?

↳ Votre organisation dispose-t-elle d'un plan d'action avec des objectifs concrets ? Ou apporte-t-elle plutôt des réponses ponctuelles aux problèmes au fur et à mesure qu'ils se posent ?

↳ Vérifiez comment le personnel et/ou les bénévoles sont recrutés. Voulez-vous plus de diversité dans votre projet ? Par exemple, vous pouvez veiller à ce que l'effectif de votre projet se compose de personnes qui ont elles-mêmes connu une situation de vulnérabilité (ex. : un ex-enfant des rues, une personne handicapée, une personne appartenant à une minorité ethnique, etc.). C'est une plus-value certaine pour l'élaboration d'une politique qui réponde aux besoins spécifiques des groupes vulnérables. Une politique de non-discrimination rédigée avec ou par le groupe cible court beaucoup moins de risques d'oublier des éléments importants.

↳ Vérifiez la composition des membres du conseil d'administration, du personnel et des bénévoles. Sont-ils représentatifs de la société ? Si ce n'est pas le cas, y a-t-il des raisons valables à cela ?

↳ Organisez une discussion avec tous les membres de votre organisation à l'étranger, mais aussi en Belgique. Vous verrez que les gens ont des opinions différentes et ne disposent pas tous des mêmes connaissances. Le conseil d'administration et/ou la direction sont souvent très éloignés de ce qui se passe sur le terrain et inversement, les techniciens de terrain ne savent pas toujours ce que fait la direction. Assurez-vous que les différentes parties de votre organisation puissent communiquer suffisamment et insistez sur le fait que chaque voix a la même valeur. Différentes parties de votre organisation et insistez sur le fait que la voix de chacun a une valeur égale.

DÉCLARATION 9
Tous les membres de mon organisation sont attentifs à la non-discrimination et promeuvent cette attitude.

Votre organisation a peut-être adopté une politique de non-discrimination, mais cela ne signifie pas pour autant qu'elle sera respectée par tous dans la pratique. Les normes culturelles locales peuvent former un obstacle de taille. Il est important de savoir quels préjugés et tabous s'appliquent dans le contexte dans lequel vous travaillez, et ce qu'en pensent vos employés et vos bénévoles. Dans certaines sociétés, par exemple, il est « normal » que les enfants et les jeunes travaillent comme domestiques ou nourrices et soient traités comme des esclaves domestiques, ou encore que l'on tolère les châtiments corporels sans se poser de question. De plus, la discrimination n'est pas seulement le fait des employés, mais aussi des groupes cibles de votre projet. Il est important d'y prêter une attention particulière.

CONSEILS DÉCLARATION 9 & 10

- ↳ Dans un premier temps, vérifiez si toutes les personnes liées à l'organisation connaissent sa politique de non-discrimination. Pensez également à la façon dont vous communiquerez cette politique lors que vous embaucherez un nouvel employé ou un nouveau bénévole. Vous pouvez par exemple rendre ce sujet obligatoire lors de la présentation de l'organisation.
- ↳ Organisez une réunion avec tous les membres de votre organisation pour vérifier si la politique est effectivement mise en œuvre. Assurez-vous que les différentes parties de votre organisation puissent communiquer suffisamment et insistez sur le fait que chaque voix a la même valeur. Cette analyse interne mettra parfois en évidence la nécessité d'organiser des séances supplémentaires sur la non-discrimination. Disposez-vous de l'expertise nécessaire en interne, ou devrez-vous faire appel à quelqu'un de l'extérieur ?
- ↳ Si le comportement des membres de votre organisation est contraire à la politique de non-discrimination, quelles initiatives pouvez-vous prendre ? Existe-t-il des mesures contre la discrimination que tout le monde connaît au sein de l'organisation ?

Vérifiez s'il existe une discrimination entre les groupes cibles de votre projet. Que faire si certains enfants ou jeunes harcèlent d'autres ? Le problème peut être résolu par un enseignant, un superviseur ou un médiateur, mais vous pouvez aussi mettre sur pied un conseil d'enfants. Les problèmes entre les enfants et les jeunes peuvent y être discutés chaque semaine. Si quelqu'un estime qu'il a été traité injustement, son cas peut être soumis au groupe. En tant qu'adulte, essayez de rester le plus neutre possible, expliquez éventuellement ce qui a déjà été discuté au sujet de la discrimination, mais laissez aux autres enfants le soin de donner des commentaires ou conseils.

DÉCLARATION 10
Mon groupe cible connaît et suit les principes de non-discrimination de mon organisation.



EN RÉSUMÉ

Montrez l'exemple et jouez le rôle de modèle positif. Montrez que vous faites preuve de tolérance envers TOUS les enfants et les jeunes sans distinction d'âge, de sexe, d'origine ou de religion, et dénoncez les discriminations.



KIT DE DÉMARRAGE

4 PRINCIPES DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE
L'ENFANT

3 PARTICIPATION

PARTICIPATION

Avec le 3e principe

- ☉ Nous verrons ce qu'implique la participation et pourquoi, avec la protection et l'accès, elle constitue l'un des piliers de la Convention internationale des droits de l'enfant.
- ☉ Nous passerons en revue les différentes étapes nécessaires pour une participation réussie : information, communication et participation effective.
- ☉ Vous pourrez tester à quel point vos actions sont participatives.

POURQUOI LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES EST-ELLE IMPORTANTE ?

« Les droits découlant de la Convention sont souvent subdivisés en trois sortes : droits de protection, droits d'accès et droits de participation. La protection concerne tous les droits permettant de protéger les enfants, par exemple contre l'exploitation, la maltraitance, la négligence, ou encore la protection des enfants souffrant de handicap. L'accès fait référence aux choses, services et infrastructures dont les enfants ont besoin pour bien se développer tels que l'éducation, l'animation socio-éducative, les médias, l'assistance, l'alimentation, les soins de santé, le logement, etc. Les droits d'accès doivent permettre à tous les enfants de bénéficier de ces services. Quant à la participation (à la vie en société), elle concerne les droits permettant aux enfants de se défendre, de s'exprimer et de prendre part aux décisions concernant les sujets qu'ils considèrent importants. Avoir voix au chapitre, se réunir et pratiquer sa religion constituent des exemples de droits de participation. »

L'opinion des enfants et des jeunes compte véritablement. En obtenant un droit de participation aux décisions qui les concernent, les enfants et les jeunes apprennent à élaborer leur propre vision de la société et ont l'occasion de développer leurs compétences en communication, leurs connaissances politiques et sociales, et leur confiance en eux. Les enfants habitués à exprimer leur opinion correctement et ayant appris à faire valoir leurs droits se manifesteront plus rapidement s'ils sont confrontés à une injustice.

Toutefois, la participation va plus loin que l'expression d'une simple opinion, en faisant des enfants et des jeunes de véritables acteurs à même d'intervenir. Il est donc important de susciter le soutien. Il vous permettra d'impliquer les gens à l'avance, et d'être soutenu et accompagné dans le renouvellement que vous souhaitez concrétiser. En demandant et en valorisant le point de vue des enfants et des jeunes, vous démontrez que vous les prenez au sérieux.

Toutes les participations ne sont pas équivalentes. En effet, il arrive souvent que l'opinion des enfants ne soit pas exploitée. Ce type de « participation apparente » est très répandu. Pour qu'une participation soit réussie, on doit donner aux jeunes toutes les occasions de



participer au débat. Pour cela, il faut leur fournir des informations complètes, veiller à une communication adaptée, ou encore s'assurer que leur participation ait lieu dans un environnement sans risques. Nous expliquons ci-dessous en détail ce que cela signifie.

Information

DÉCLARATION 1
Les enfants et les jeunes comprennent les objectifs et le contenu du projet.

Il est important d'informer correctement les enfants et les jeunes. Pour bien les mettre au courant du contenu et des objectifs du projet, il est nécessaire de les traduire dans leur environnement. Chaque groupe nécessite une approche spécifique. Par exemple, il faut d'abord établir un lien de confiance avec les enfants des rues avant de pouvoir échanger toute information. Il est essentiel pour la réussite d'un projet d'adapter les informations pour qu'elles soient comprises par les enfants. Les objectifs communs doivent être clairs pour tout le monde et les enfants doivent avoir la possibilité de les remettre en question.

CONSEILS DÉCLARATION 1

- ↳ Analysez comment votre organisation partage les informations avec les enfants. Fait-elle en sorte d'adapter son approche aux enfants ?
- ↳ Étudiez ensuite la meilleure manière de partager des informations avec votre groupe cible spécifique. Dans quelle mesure l'enfant est-il capable de comprendre certaines informations, et comment pouvez-vous vous assurer qu'il les comprend ? Informez l'enfant de sa situation et de la manière dont vous souhaitez l'améliorer. Soyez ouvert à sa contribution.



DÉCLARATION 2

J'informe toujours les enfants et les jeunes des nouveaux projets ou activités planifiés.

Dans l'idéal, la planification et la gestion de nouvelles activités se fait en concertation avec le groupe cible. Les jeunes et les enfants doivent au minimum être mis au courant en temps opportun des décisions qui les concernent. Expliquez-leur le pourquoi et le comment de la situation.

CONSEILS DÉCLARATION 2

- ↳ N'attendez pas que se présentent des moments difficiles pour informer les enfants des affaires qui les concernent. Vous pouvez par exemple organiser une séance informelle de questions d'une heure afin d'expliquer ce qui est prévu pour la semaine à venir, et pour le mois suivant ou l'année en cours. Donnez aux enfants la possibilité d'exprimer leurs sentiments tels qu'enthousiasme, anxiété ou désaccord.
- ↳ Il est important que l'échange d'informations ait lieu dans les deux sens. Veillez à ce que les enfants et les jeunes disposent d'un moment pour exprimer LEURS projets et idées.
- ↳ Prenez le temps d'expliquer la logique qui mène aux décisions. Si le budget est limité par exemple, dites-le. Indiquez au préalable quelles pistes sont ou non ouvertes. Vous montrerez ainsi que vous prenez les enfants et les jeunes au sérieux, et vous éviterez les frustrations.
- ↳ Ne cachez pas des décisions importantes ayant un impact sur la vie des enfants.

Communication

La bonne réception de votre message dépend de la manière dont il est émis. Cela commence par les signaux que vous envoyez, consciemment et inconsciemment. Il convient en outre de tenir compte du fait que les informations sont filtrées par votre interlocuteur. Il n'est donc pas surprenant qu'elles puissent être parfois déformées ou mal comprises. Plus vous en aurez conscience, mieux vous saurez transmettre l'information souhaitée, et plus vous saurez vous montrer tolérant face aux éventuels malentendus. N'hésitez pas à réessayer, en faisant preuve de patience et de calme.

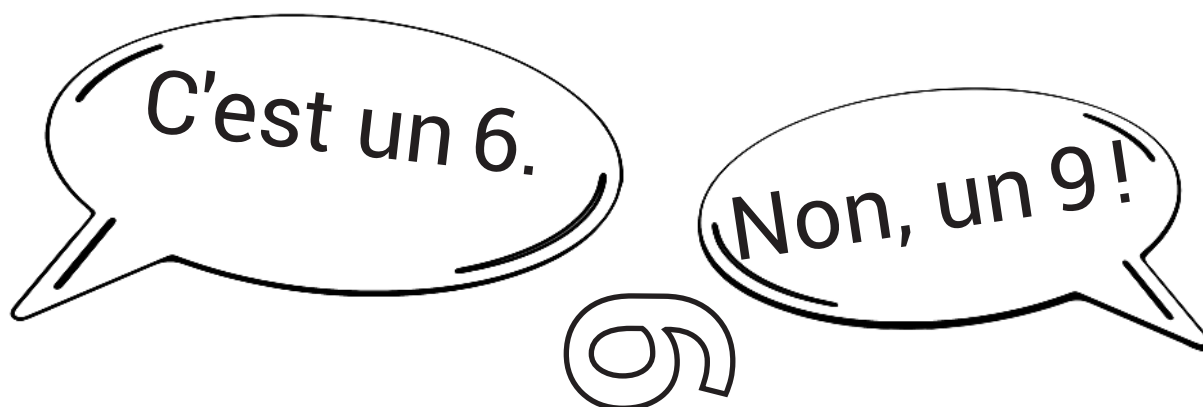


DÉCLARATION 3

J'ai conscience des différences de style de communication entre les cultures.

En premier lieu, sachez que la communication ne se déroule pas partout de la même manière, ce qui peut entraîner des malentendus, voire des conflits. Le bon déroulement d'un projet dépend donc d'une bonne communication. Ayez conscience de votre propre cadre de référence et de celui de vos partenaires, et de la manière dont ils peuvent différer.

Si la méthode de communication, ou certaines normes et valeurs locales sont contraires à vos normes et valeurs, sachez que c'est une situation normale, qui n'a aucune raison d'être taboue. Vous pouvez parler avec vos partenaires des différences et similitudes entre vos normes et valeurs et les leurs. Il pourra être utile de commencer par vous demander pourquoi quelqu'un adopte tel ou tel comportement, et d'expliquer ce que cela suscite chez vous.



CONSEILS DÉCLARATION 3

- ↳ Outre la langue, la communication non verbale joue aussi un rôle clé. Veillez à ne pas envoyer involontairement des signaux ambigus et renseignez-vous le plus possible sur les habitudes et styles de communication locaux. Par exemple, dans certaines sociétés, il est impoli de regarder dans les yeux quelqu'un de plus âgé que soi, alors que dans d'autres, c'est le fait de ne pas regarder la personne dans les yeux qui est impoli.
- ↳ Si vous pensez qu'un intermédiaire local qui est familiarisé avec le style de communication obtiendra de meilleurs résultats, vous pouvez envisager cette option. Veillez toutefois à ce que le projet conserve sa neutralité. Le plus important est de créer un lien de confiance, ce qui ne se fait pas du jour au lendemain.
- ↳ Veillez à ne pas faire de généralités. Il se peut que dans une culture donnée, l'opinion d'un homme soit davantage valorisée que celle d'une femme. Toutefois, tous les hommes et toutes les femmes à qui vous vous adressez n'en sont pas forcément convaincus. Par conséquent, ne tenez pas cela immédiatement pour acquis. En effet, tous les malentendus ou problèmes de communication ne sont pas dus à des différences culturelles. Essayez toujours de garder le dialogue ouvert et de traiter tout le monde avec respect.
- ↳ Demandez-vous si les enfants ou les jeunes sont traités avec respect dans le cadre de votre projet et s'ils sont conscients des normes et valeurs. Les enfants et les jeunes ont souvent leurs propres normes et valeurs, en fonction de la sous-culture à laquelle ils appartiennent, de l'environnement dans lequel ils ont grandi, ou de leurs origines.

DÉCLARATION 4
Je connais des méthodes adaptées aux enfants pour donner des explications ou aborder des sujets difficiles ou sensibles.

Les enfants et les jeunes ont un autre cadre de référence que les adultes. Le leur est encore en plein développement. Souvent, les jeunes se retrouvent isolés avant l'âge de dix ans. Chez les petits enfants, la mémoire n'est pas encore mature, ni la perception du temps ou la capacité de se mettre à la place de l'autre. Il manque également aux enfants une certaine expérience pour replacer les choses dans leur contexte. En cas de traumatisme, il se peut qu'ils expliquent certains comportements tout à fait différemment. Tenez-en toujours compte lorsque vous communiquez avec eux. La participation de jeunes enfants demande en effet une approche spécifique et souvent beaucoup de temps, mais avec de la créativité, vous récolterez des points de vue intéressants.



CONSEILS DÉCLARATION 4

- ↳ Veillez à ce que les informations relatives au projet soient accessibles à tous les enfants. Travaillez avec des images, et des supports photo et vidéo. Tenez compte du niveau de langage que vous utilisez dans votre communication et vos explications au sujet du projet.
Exemple CEDECA, une organisation de défense des droits des enfants partenaire de KIYO à Rio de Janeiro, a créé en collaboration avec d'autres organisations de défense des droits de l'enfant une bande dessinée dans laquelle les droits des enfants sont expliqués de manière simple, adaptée aux enfants et drôle, afin de sensibiliser les enfants et les jeunes à leurs droits.
- ↳ Veillez à ce que votre environnement et vos méthodes de travail soient sans danger, et accessibles et adaptés aux enfants. Quand les enfants se sentent à l'aise, ils sont plus enclins à donner leur opinion et à participer. Le projet, les enfants et les jeunes ont tout à gagner à ce que l'environnement leur soit adapté.
Exemple KIYO contribue au placement de jeunes Philippins en conflit avec la loi dans un centre au sein duquel, via un système de peines alternatif, on prépare leur réintégration dans la société. Ils développent leurs compétences sociales et suivent une formation professionnelle ou technique afin de trouver plus facilement un emploi à leur sortie du centre. Étant donné que de nombreux enfants et jeunes ne sont plus scolarisés depuis des années, il est important d'adapter les méthodes et d'introduire de la variété dans les leçons, de manière à ce qu'ils puissent rester attentifs. Pour un enfant qui vit dans la rue depuis plusieurs années, il n'est pas évident de rester assis sur un banc d'école toute la journée.
- ↳ Formez les collaborateurs du projet et les bénévoles à des méthodes adaptées aux enfants. Les adultes doivent être suffisamment préparés et disposer de compétences et d'un soutien suffisants pour pouvoir faire participer les enfants. Les enfants peuvent apporter leurs propres suggestions. La plupart des organisations qui s'intéressent aux droits de l'enfant intègrent ce thème à leurs méthodes et publient des kits éducatifs. Vous trouverez également de nombreuses méthodes au rayon Éducation de votre bibliothèque.

DÉCLARATION 5

Pour chaque activité, je m'assure que l'enfant ou le jeune souhaite participer.

CONSEILS DÉCLARATION 5

↳ Pour chaque activité, assurez-vous que l'enfant souhaite participer. Les enfants et les jeunes ne doivent pas être obligés de participer ou de donner leur opinion. Pour ce faire :

- Informez-les qu'ils peuvent arrêter à tout moment.
- Indiquez-leur clairement que leur opinion sera traitée avec respect. Expliquez clairement ce que vous allez faire avec les informations récoltées. Montrez-leur également après coup ce que l'on a fait de leurs informations.

↳ En tant que facilitateur, accordez toujours de l'importance aux points suivants :

- Restez vous-même
- Soyez accessible et veillez à ce que les séances soient légères et agréables
- Ayez conscience des limites personnelles des participants et respectez-les
- Faites preuve d'impartialité et de respect pour l'opinion de chaque participant
- Récompensez et félicitez les jeunes autant que possible
- Encouragez les enfants à s'écouter les uns les autres et à partager leur opinion
- Soyez flexible si les sessions ne se déroulent pas comme prévu

DÉCLARATION 6

La participation des enfants et des jeunes ne leur fait pas courir le risque d'être poursuivis, ou d'être victimes de violences, d'exclusion ou d'autres conséquences négatives.

Créez un environnement sûr pour faire participer les enfants et les jeunes. Leur participation ne doit pas leur faire courir le risque d'être poursuivis ou d'être victimes de violences, d'exclusion ou d'autres conséquences négatives.

CONSEILS DÉCLARATION 6

↳ Respectez la vie privée des enfants et des jeunes interrogés. Utilisez les noms avec prudence dans les documents que vous partagez avec des personnes externes. Il est plus judicieux d'utiliser un pseudonyme. Si vous souhaitez tout de même utiliser un nom, vous devez toujours avoir l'autorisation de l'enfant et de ses parents.

↳ Faites aussi preuve de prudence lorsque vous partagez des photos. Demandez toujours l'autorisation de l'enfant et de ses parents.

↳ Traitez les informations obtenues avec respect. Soyez toujours respectueux dans la description de l'enfant ou du jeune.

DÉCLARATION 7
Les actions gérées par les enfants et les jeunes sont autorisées ou encouragées.

Pour rendre un enfant plus fort, il est important de lui donner des responsabilités de manière à ce qu'il puisse développer sa confiance en lui. Un processus de participation créatif offre de nombreuses occasions de découvrir des capacités et les talents d'enfants et de jeunes, de les utiliser et de les développer.

Exemple

Au sein du centre de jour d'AMAR, partenaire brésilien de KIYO, qui travaille avec des enfants des rues et des enfants abandonnés, on encourage les enfants à prendre des responsabilités. Ils peuvent se porter volontaires pour cuisiner et servir des repas ou assister des éducateurs. Dans ce cas, ils portent un T-shirt qui indique leur fonction de volontaire, ce qui est considéré comme un honneur.

Exemple

Le partenaire philippin de KIYO, ICWF, coordonne des campagnes de sensibilisation des étudiants. Les étudiants s'impliquent activement dans les campagnes de sensibilisation aux droits de l'enfant en distribuant du matériel éducatif sur le campus et en participant à des actions de sensibilisation par le théâtre, l'art ou la danse interprétative, qui symbolisent la campagne de défense des droits de l'enfant. Les conseils des étudiants décident de présenter ou non une activité ou un programme.

FAITES LE TEST

Mon activité est-elle participative ? Quel est son score en matière de participation ?

Pour savoir dans quelle mesure votre activité encourage la participation, veuillez indiquer le plus honnêtement possible l'affirmation qui correspond à votre activité dans le test de la page suivante. Vous pouvez cocher une réponse maximum par ligne.

TEST



1. FORMULATION		
<input type="checkbox"/> A L'animateur invente et lance les activités.	<input type="checkbox"/> B Les enfants et les jeunes peuvent proposer une activité.	<input type="checkbox"/> C Les enfants et les jeunes sont encouragés à proposer une activité. On utilise par exemple une boîte à idées.
2. ORGANISATION		
<input type="checkbox"/> A L'animateur prend en charge l'organisation de l'activité et répartit les tâches.	<input type="checkbox"/> B L'animateur prend en charge l'organisation, mais les enfants peuvent choisir leur tâche.	<input type="checkbox"/> C Les enfants et les jeunes prennent en charge l'organisation, avec l'aide des adultes..
3. RÉOLUTION DES PROBLÈMES		
<input type="checkbox"/> A Si des problèmes apparaissent entre les enfants, ils peuvent s'adresser au moniteur qui cherche la solution la plus juste possible.	<input type="checkbox"/> B L'animateur montre aux enfants et aux jeunes les différentes possibilités d'approche des problèmes identifiés. Ils prennent une décision ensemble.	<input type="checkbox"/> C Si un problème apparaît, on fait appel aux enfants pour qu'ils proposent eux-mêmes des solutions.
4. EVALUATION		
<input type="checkbox"/> A L'activité se déroule selon un schéma fixe. Le résultat final est plus ou moins prédéterminé.	<input type="checkbox"/> B Les enfants influencent le déroulement et l'issue de l'activité.	<input type="checkbox"/> C Les enfants évaluent l'activité et son fonctionnement.
5. NOUVELLES ACTIVITÉS		
<input type="checkbox"/> A Les suggestions des enfants ne sont pas ou peu prises en compte dans la réalisation des actions suivantes.	<input type="checkbox"/> B Les suggestions des enfants sont prises en compte dans la réalisation des actions suivantes.	<input type="checkbox"/> C Au terme de l'activité, on propose aux enfants de suggérer de nouvelles activités.

Si vous cherchez d'autres idées intéressantes pour favoriser la participation des enfants à vos activités, consultez le site Internet de KIYO : www.kiyo-ngo.be sous l'onglet Ce que nous faisons → Participation.

Comptez le nombre de réponses A, B et C pour les 5 catégories. Si vous avez le plus souvent répondu A, cela signifie que la participation des enfants dans votre activité est plutôt limitée. Une majorité de réponses B indique une participation moyenne. Enfin, une majorité de réponses C signifie que les enfants participent pleinement à votre activité.



PARTICIPATION LIMITÉE

Écouter les enfants et les informer



PARTICIPATION MOYENNE

Les enfants et les jeunes travaillent avec les adultes et prennent des décisions avec eux



PARTICIPATION À PART ENTIÈRE

Les enfants et les jeunes prennent eux-mêmes des initiatives

DÉCLARATION 8

La participation fait partie de la vision, de la mission et du fonctionnement de mon organisation. Cela se traduit également dans les procédures décisionnelles

Pour garantir la participation des enfants et des jeunes, il est important que l'ensemble de l'organisation soutienne ce principe avec conviction. Cela signifie que vous tenez compte de l'expertise, des connaissances et des idées de toutes les personnes liées à l'organisation, et que vous valorisez l'opinion de tout le monde (au lieu de privilégier une culture décisionnelle verticale).

Exemple

Le centre de jour d'AMAR a rencontré plusieurs problèmes avec des enfants et des jeunes qui ne cessaient de transgresser les règles. Ils apportaient par exemple des armes et de la drogue au centre, se montraient violents entre eux et envers le personnel, et endommageaient les locaux. AMAR a organisé une réunion avec 12 enfants et jeunes du centre qui s'étaient portés volontaires pour réfléchir à son fonctionnement. Le personnel s'est contenté d'accompagner les jeunes, tandis qu'ils établissaient les règles du centre et recherchaient des conséquences ou des « sanctions » adaptées. Pendant ces deux journées, le groupe cible a également évalué les activités et le programme. Les jeunes ont par exemple réclamé plus d'ordinateurs et de cours. Leur participation a abouti au renforcement des activités et des règles du centre, parce que leur opinion a été prise en compte.

CONSEILS DÉCLARATION 8

- ↳ Analysez si l'angle de la participation est abordé dans la vision, la mission et le fonctionnement de votre organisation. Dans le cas contraire, quelles sont les possibilités pour l'intégrer ?
Qui est informé des décisions dans votre projet ? Communiquez-vous avec toutes les parties concernées (enfants, parents, communauté, autres ONG, etc.) ?
Les enfants et les jeunes ont-ils leur mot à dire dans les procédures décisionnelles ? Quelle part est laissée à la participation au sein des différents organes de gestion de votre projet ? Avez-vous déjà envisagé d'intégrer des jeunes au Conseil d'administration ?

Exemple Chez YOUCA (Youth for Change and Action, anciennement Zuiddag), une organisation qui permet à plus de 17 000 jeunes de la 4^e à la 7^e secondaire de travailler une journée en entreprise et de reverser leur salaire à des projets de jeunes engagés dans le monde entier, l'ensemble du Conseil d'administration est composé de jeunes.

PLUS D'INFO:

- ↳ Laissez-vous inspirer par l'exemple des 'écoles des droits de l'enfant en Belgique. Plus d'info:
<https://www.kiyo-ngo.be/fr/node/126>



EN CONCLUSION

Les enfants et les jeunes doivent avoir l'occasion d'exprimer leur point de vue sur les questions qui les concernent. Donnez-leur la possibilité de contribuer à la réflexion sur votre projet et de l'accompagner. Non seulement vous obtiendrez ainsi un soutien plus large pour les objectifs que vous souhaitez réaliser ensemble, mais vous permettrez aussi aux enfants de s'épanouir sur le plan personnel.

Faire participer les enfants et les jeunes ne signifie pas nécessairement leur donner tout le contrôle. Par exemple, la gestion financière d'un projet reste uniquement aux mains des adultes dans le monde entier, mais les jeunes ont le droit de connaître et de contrôler les dépenses. Aidez-les à mettre le projet sur la bonne voie, et gardez toujours une marge de manœuvre pour les évaluations et les remises en question. Les enfants et les jeunes doivent pouvoir donner leur opinion. Cela renforce aussi bien leur compréhension de leur situation que leur confiance en leurs propres ressources. Ce point est essentiel si nous voulons qu'ils grandissent pour devenir des adultes autonomes, capables de défendre de manière constructive leurs droits et leurs convictions.



KIT DE DÉMARRAGE

4 PRINCIPES DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE
L'ENFANT

4 LE DROIT À LA VIE, À LA SURVIE ET AU DÉVELOPPEMENT

LE DROIT À LA VIE, À LA SURVIE ET AU DÉVELOPPEMENT

Avec le 4e principe

- ⊙ Nous approfondirons ce qu'implique le droit à la vie, à la survie et au développement.
- ⊙ Nous verrons de quelles manières nous pouvons accompagner les jeunes pour qu'ils deviennent des adultes.
- ⊙ Nous discuterons des mécanismes de protection qui doivent être présents dans toute organisation travaillant auprès d'enfants.

QUE SIGNIFIE LE DROIT À LA VIE, À LA SURVIE ET AU DÉVELOPPEMENT ?

Cela signifie que chaque enfant a le droit à une vie digne et le droit au développement. Le droit de l'enfant à la survie et au développement comprend un large éventail d'aspects liés au développement (y compris physique, mental, culturel, spirituel et social) et suppose que les enfants portent en eux-mêmes le potentiel de leur propre développement. Dans ce cadre, les enfants doivent aussi être protégés, bénéficier de soins adaptés et vivre dans un environnement stimulant qui leur permet de réaliser tout leur potentiel. Trouver le bon équilibre entre protection, soins et liberté n'est pas une sinécure.

Imaginez par exemple le cas d'un enfant qui doit recevoir une éducation pour se développer, mais n'a aucune chance de survie s'il ne gagne pas d'argent pour entretenir sa famille. On pourrait avoir le réflexe de retirer l'enfant de sa famille pour le placer dans une institution adaptée, mais on ne prêterait dans ce cas aucune attention au développement social et émotionnel indispensable pour devenir une personne saine et équilibrée. Il n'existe pas de solution miracle, chaque enfant mérite une solution sur mesure. C'est là l'essence du droit à la vie, à la survie et au développement.





Mécanismes de protection au sein du projet

DÉCLARATION 1

Je connais la législation et les moyens d'aide existants en cas d'abus d'enfants et de jeunes dans ma région.

Les soins et la sécurité de l'enfant doivent être garantis à tout moment dans votre projet.

CONSEILS DÉCLARATION 1

- ↳ Vérifiez ce que prescrit la législation en matière d'abus dans votre région et renseignez-vous sur la manière dont les autorités suivent ce problème. L'application est-elle stricte ou laxiste ?
- ↳ Vérifiez quelles organisations peuvent être contactées dans votre région en cas d'abus. Pouvez-vous vous adresser à l'hôpital, la police, un centre d'hébergement spécialisé dans la région, une permanence téléphonique, un centre de crise, une ONG spécialisée ou une autre initiative civile ? Existe-t-il une forme d'assistance juridique ou psychologique en cas d'abus ?
- ↳ Consultez le site d'Ecpat International. Cette organisation se concentre uniquement sur les enfants sexuellement exploités et est active dans presque tous les pays. Dans la section recherche, vous trouverez un aperçu de leurs études sur la situation de plusieurs régions: <http://www.ecpat.org/resources/>
- ↳ Lisez le rapport parallèle du pays de votre projet. Vous y trouverez davantage d'informations et pourrez voir quelles organisations s'engagent aussi pour les droits de l'enfant. Pour ce faire, lancez une recherche avec les mots clés « pays » + « alternative/ shadow report (+CRC) » ou consultez le site Internet du commissariat des droits de l'enfant de votre pays,

DÉCLARATION 2
Il existe des directives claires pour mes collaborateurs, bénévoles et participants en cas de comportements inappropriés avec les enfants et les jeunes.

Un comportement inapproprié est une situation dans laquelle un enfant est victime ou menacé de violences du fait d'un collaborateur, d'un bénévole ou d'autres jeunes impliqués dans votre projet.



CONSEILS DÉCLARATION 2

- ↳ Élaborez un document indiquant clairement ce qui est ou non autorisé dans les relations avec les enfants. Informez-en les collaborateurs et les enfants. Vous trouverez ci-dessous la liste que KIYO communique à ses collaborateurs et partenaires. Elle n'est pas exhaustive, mais peut servir d'exemple.
 - Traitez les enfants avec respect et neutralité indépendamment de leur âge, de leur apparence, de leur religion, de leur sexe, de leur nationalité, de leur origine ethnique ou sociale, de leur opinion politique ou personnelle, de leur handicap ou de toute autre situation susceptible d'aboutir à une discrimination.
 - N'utilisez jamais avec les enfants un langage ou comportement injurieux, dégradant, provoquant d'un point de vue sexuel, violent ou culturellement inadapté.
 - Assurez-vous de ne pas embarrasser, humilier, négliger ou dénigrer les enfants, et de ne commettre aucune forme de maltraitance psychologique. Cela inclut notamment de ne pas frapper ou agresser, humilier, injurier, ou maltraiter physiquement ou oralement des enfants.
 - N'adoptez jamais d'attitude à caractère sexuelle et n'ayez jamais de relations sexuelles avec des enfants, et ne participez à aucune forme d'activité sexuelle ou autres relations qui d'une manière ou d'une autre sont considérées comme inappropriées, afin d'éviter toute suspicion inutile.
 - Aucune punition physique n'est tolérée. Chaque sanction doit être adaptée à l'erreur, non violente et éducative.
 - Veillez à ce que les enfants participent à toutes les activités, écoutez leurs idées et leurs souhaits, et faites preuve d'empathie.
 - Ne faites pas de promesses irréalisables aux enfants, dites-leur ce qu'ils peuvent attendre des projets et programmes, et quelles des difficultés sont susceptibles de se présenter.
 - Traitez immédiatement les allégations ou révélations de violence ou de maltraitance d'enfant et prenez immédiatement des mesures pour vérifier les accusations.
 - Ne dormez jamais dans la même chambre ou le même lit que des enfants avec lesquels vous travaillez.
 - Évitez de vous retrouver seul avec un enfant sans la présence d'un autre adulte. N'invitez jamais un enfant non accompagné à votre domicile, sauf en cas de risque ou danger imminent.

DÉCLARATION 3

En cas d'abus, mon organisation prévoit clairement à qui s'adresser et quelle procédure suivre.

Les enfants doivent savoir à qui s'adresser pour obtenir de l'aide. Cette procédure doit être transparente, et les informations doivent être communiquées de manière adaptée aux enfants, et leur être toujours accessibles. On peut par exemple utiliser un poster adapté aux enfants. L'organisation doit s'engager à enquêter sur tout signalement d'abus et à prendre les mesures appropriées.

CONSEILS DÉCLARATION 3

- ↳ Mettez en place une politique de protection des enfants et assurez-vous que chaque membre de l'organisation a lu et signé cette politique. Vous trouverez en annexe 1 un exemple de l'organisation CPSU (Child Protection in Sport Unit).
- ↳ Développez et implémentez une politique de formation du personnel relative à la protection des enfants.
- ↳ Analysez les risques spécifiques à votre fonctionnement et à votre environnement (activités dans lesquelles les collaborateurs entrent en contact direct et indirect avec des enfants) en lien avec la protection des enfants.
- ↳ Prenez toutes les mesures nécessaires pour maîtriser au mieux ces risques :
 - En veillant à créer une atmosphère ouverte et une culture organisationnelle dans laquelle les collaborateurs sont en confiance et compétents pour discuter des questions de protection de l'enfance et mettre en œuvre des mesures effectives.
 - En veillant à ce que les personnes potentiellement coupables de comportement répréhensible ou d'abus rendent des comptes.
- ↳ Renforcez la participation des enfants à cette politique de protection
 - Adaptez les messages et outils. Veillez à ce qu'ils soient communiqués de manière adaptée aux enfants et qu'ils soient accessibles.
 - Mettez en place une procédure transparente pour signaler les plaintes.
 - Encouragez les enfants à réagir en cas d'abus (en leur apprenant à connaître leur corps et les risques liés aux abus, et en leur apprenant des réactions et réflexes qu'ils peuvent mettre en pratique dans des situations à risque).
- ↳ Vérifiez s'il existe une ligne de communication régionale ou nationale pour les abus.



Développement

DÉCLARATION 4
 Dans le cadre de mon projet, nous nous intéressons à tout l'éventail du développement (physique, mental, et social), et pas simplement au développement intellectuel.

Les droits des enfants forment un tout indivisible. Cela signifie que la concrétisation d'un droit ne doit pas se faire au détriment d'un autre droit. En outre, tous les droits ont la même valeur. Ils ne concernent pas uniquement la survie, mais aussi le développement. Vous pouvez consacrer beaucoup de temps au développement des capacités intellectuelles des enfants, mais qu'en est-il de leur participation à la vie socio-culturelle ? L'humain est un animal social ; le projet doit permettre aux participants de forger de véritables liens sociaux.



CONSEILS DÉCLARATION 4

↳ Identifiez les domaines de développement déjà visés par votre projet. Vous pouvez utiliser le tableau ci-dessous :

DOMAINES DE DÉVELOPPEMENT	DESCRIPTION	COMMENT ENCOURAGEZ-VOUS CES DOMAINES DANS VOTRE PROJET ?
Mental/cognitif	Les enfants apprennent à traiter et à mémoriser des informations de leur environnement, et à utiliser ou appliquer ultérieurement ces compétences et connaissances acquises.	
Physique/moteur	Des capacités motrices sont nécessaires pour toutes les actions, mais le développement de la parole et l'expression des émotions en requièrent aussi.	

ZONES DE DÉVELOPPEMENT	DESCRIPTION	COMMENT Y TRAVAILLEZ-VOUS DANS VOTRE PROJET ?
Social/émotionnel	Développement des émotions, de l'estime de soi, du caractère, de la motivation et de l'attachement de l'enfant.	
Culturel	Apprendre à utiliser images, langage, musique, jeu et mouvement pour exprimer des sentiments et expériences et communiquer. Acquérir des connaissances et une reconnaissance de son patrimoine culturel et de celui d'autres.	

↳ Considérez toujours l'enfant comme un individu ; chaque enfant est unique et a des besoins différents, mais tous ont le même droit au respect de tous leurs droits. Souvent, on adapte les politiques ou programmes au groupe. Ce qui est compréhensible, puisque vous avez besoin de points de repère dans l'accompagnement. Vous pouvez ainsi vous spécialiser dans l'accueil des réfugiés, les enfants des rues, etc. Essayez toutefois de garder une certaine flexibilité pour vous adapter aux besoins individuels de l'enfant. Écoutez les enfants et les jeunes et laissez leur opinion et leur point de vue sur le projet influencer les décisions des adultes. Prévoyez des moments pour demander à l'enfant son ressenti du projet. S'il apparaît qu'il a des besoins, étudiez ensemble les possibilités d'y répondre.

DÉCLARATION 5
 Dans le cadre de mon projet, nous tenons compte des différentes phases de développement de l'enfant.

Le développement d'un enfant se fait en plusieurs phases et dure 18 à 21 ans. Le développement complet du cerveau ne s'achève qu'à l'âge de 25 ans. Pendant cette période, on identifie plusieurs étapes avec leurs compétences de développements correspondantes, mais également des moments spécifiques auxquels il convient d'accorder davantage d'attention. Vous pouvez consulter le tableau en annexe 2 pour une vue d'ensemble.



CONSEILS DÉCLARATION 5

- ↳ Prêtez attention aux besoins spécifiques à chaque tranche d'âge. Les jeunes enfants ont besoin de liens d'attachement. Ils dépendent encore beaucoup des personnes qui s'occupent d'eux et leur sont très attachés. Si leurs accompagnateurs changent tout le temps, leur développement émotionnel peut s'en trouver affecté. Si vous travaillez avec de très jeunes enfants, veillez à former une équipe stable de soignants qui puissent consacrer le temps nécessaire à chaque enfant. Ne travaillez pas avec des bénévoles étrangers qui ne peuvent s'engager que pour quelques mois ou semaines. Les enfants de moins de trois ans n'ont en fait pas leur place dans une institution : les dommages psychologiques qu'ils risquent d'y subir sont importants et irréversibles.
- ↳ Vous trouverez davantage d'informations sur ce thème spécifique dans le livre *Kinderen zonder thuis* (<https://www.bettercarenetwork.nl/pg-17382-7-103601/pagina/welkom.html>) de Mirjam Vossen. Cet ouvrage apporte une vision très instructive du travail avec les orphelins. Consultez également le site : <https://www.stopweeshuistoerisme.nl>
- ↳ Respectez l'intimité des enfants. La puberté est une période au cours de laquelle on recherche son identité. Le besoin d'intimité et d'activités indépendantes est accru. Si vous travaillez avec un hébergement continu, vérifiez que votre projet prévoit un endroit où l'on peut s'isoler. Les espaces sont-ils tous partagés ? Pensez également au droit à la vie privée. N'examinez les affaires ou les documents personnels que si vous avez un motif légitime.
- ↳ Pensez à l'éducation sexuelle si vous travaillez avec des adolescents. Cela va de pair avec les informations sur les relations. Il faut aborder les aspects physiques, mais aussi émotionnels, ainsi que l'intimité et le respect mutuel. La puberté est une période tendue lors de laquelle les enfants changent et grandissent très rapidement. Faites en sorte de pouvoir discuter de toutes ces émotions extrêmes. Consultez éventuellement les experts locaux qui peuvent donner des informations.



DÉCLARATION 6
Mon projet contribue
à l'accompagnement
des enfants et
des jeunes vers
l'autonomie.

Vous pouvez accompagner les enfants et les jeunes vers l'autonomie en leur apprenant à se faire leur propre opinion, à prendre des responsabilités et à être moins dépendants des adultes. Il s'agit essentiellement de rendre les enfants et les jeunes plus forts et plus émancipés en leur donnant de l'espace, des opportunités et des outils. Leur donner l'occasion de s'approprier des tâches leur permettra de développer leur sens des responsabilités, de s'impliquer davantage dans le projet et de devenir des adultes capables de prendre leur vie en main.

Le passage de l'enfance à l'âge adulte a beau être strictement défini dans les textes de loi, il ne correspond pas toujours à une réalité de terrain. En effet, certains jeunes ont besoin de plus de temps que d'autres pour commencer à mener leur vie de manière indépendante. Il est donc important que les jeunes ne soient pas exclus, mais reçoivent au contraire davantage d'attention. En gardant vos portes ouvertes, non seulement vous aiderez le jeune dans son développement, mais vous améliorerez également le fonctionnement de votre organisation. Ces expériences peuvent vous aider à évaluer le taux de réussite de votre organisation dans la réalisation de ses projets. Restez ouvert au dialogue et tirez-en des conclusions sur les possibilités d'amélioration.

DÉCLARATION 7
Les jeunes qui ont
déjà atteint l'âge
adulte peuvent
toujours s'adresser
à nous pour être
accompagnés
dans leur prise
d'autonomie.

CONSEILS DÉCLARATION 6 & 7

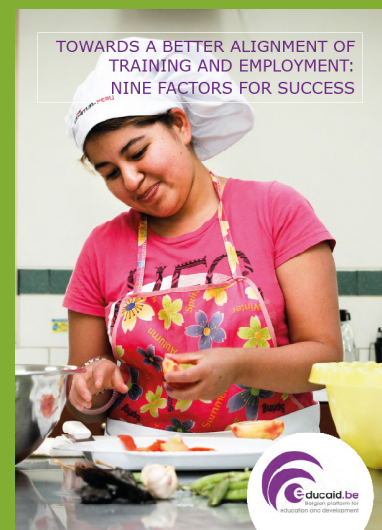
- ↳ Aidez les jeunes à prendre conscience qu'ils sont responsables de leurs actes et interrogez-les sur leur vision de l'avenir. Donnez aux enfants et aux jeunes la possibilité de prendre la responsabilité d'activités ou projets, mais en assurant un accompagnement adapté. Laissez-les élaborer leurs idées, gérer un budget et organiser des activités. Laissez-les faire des erreurs et en tirer les leçons. Ainsi, ils comprendront mieux comment fonctionne un projet, quels obstacles ils peuvent rencontrer, comment collaborer, etc. Ils développeront leur sens des responsabilités et leur autonomie, et acquerront une vision du monde plus réaliste. Étudiez la manière dont vous pouvez intégrer ces aspects dans votre projet. Par exemple avec l'organisation d'une pièce de théâtre, mise sur pied par leurs soins et dans laquelle tout le monde peut se charger d'une tâche..
- ↳ Veillez à bien accompagner les enfants et les jeunes. Partagez un maximum d'expériences dont ils peuvent tirer profit et donnez-leur l'occasion d'identifier leurs forces et leurs faiblesses. Cet aspect est essentiel pour qu'ils puissent développer leur confiance en eux et leur capacité de résilience.
- ↳ Analysez le marché du travail. Comment est-il organisé ? Y-a-t-il une pénurie de certaines professions, ou au contraire très peu d'opportunités d'emploi, de sorte qu'il vaut mieux privilégier l'autonomie et la débrouille ?

Pour ce faire, vaut-il mieux cultiver son propre terrain ou élever un peu de bétail, ou est-il plus avisé de lancer sa propre entreprise ? Si vous proposez des formations professionnelles, prenez soin de les ancrer dans le marché du travail. Adressez-vous aux employeurs potentiels et écoutez leur besoins. Vos formations y répondent-elles ?

- ↳ Recherchez des opportunités de collaboration avec des entreprises et d'autres employeurs. Un employeur potentiel est-il prêt à investir dans la formation, par exemple en prêtant du matériel ou en proposant des stages ? Y-a-t-il une possibilité de financement ?
- ↳ Lancez un projet individuel avec des jeunes de manière à identifier leurs besoins, attentes et compétences, et à explorer le marché du travail. Un travailleur indépendant doit par exemple savoir se motiver tout seul et être très discipliné. Poursuivre des études est parfois une meilleure option. Renseignez-vous pour savoir ce qui est nécessaire et quel soutien vous pouvez apporter (ou non). Les autorités proposent-elles des bourses ? D'autres organisations ont-elles des programmes dans ce domaine ?

Vous pouvez lire la publication d'Educaid pour information. À partir de neuf études de cas, elle identifie les bonnes pratiques pour se préparer au marché du travail : Towards a better alignment of training and employment: nine factors for success (2016, Educaid).

- ↳ Réfléchissez à l'avance aux obstacles spécifiques auxquels certains jeunes peuvent être confrontés. Soyez au fait des us et coutumes de la communauté. Par exemple, s'il n'est pas accepté qu'une femme monte sa propre entreprise, veillez à créer un mouvement de soutien au sein de la communauté.



Appropriation

DÉCLARATION 8
L'accompagnement des enfants et des jeunes vers l'âge adulte doit en premier lieu être entrepris et effectué par leur communauté (parents, famille, enseignants, etc.).

L'objectif n'est pas de reprendre à votre compte des tâches déjà effectuées par des structures locales existantes. Il s'agit plutôt d'analyser les lacunes dans la communauté, de rechercher avec elle des solutions et d'encourager les bonnes personnes à prendre leurs responsabilités. De cette façon, vous réaliserez ensemble des changements structurels et durables.

Il est important de considérer les enfants et les jeunes comme des individus qui grandissent dans un contexte familial, une communauté et la société au sens plus large. L'enfant est toujours directement ou indirectement en interaction avec son environnement, aussi bien avec sa famille proche qu'avec la société. Les experts préconisent d'apporter un soutien aux enfants au sein de leur contexte familial. Il convient d'éviter le placement en foyer d'accueil, et de lui préférer les familles d'accueil. Les projets destinés à aider les orphelins doivent soutenir les familles, de manière à ce qu'elles soient en mesure de s'occuper de ces enfants.

Exemple

Source : Kinderen zonder Thuis (« Enfants sans maison ») de Mirjam Vossen : Les orphelinats sont populaires auprès des organisations de développement. Contrairement à ce qu'on croit généralement, dans ces maisons d'accueil, beaucoup d'enfants ne sont pas orphelins, ils ont souvent des parents et une famille. La raison principale de leur envoi à l'orphelinat est la pauvreté. L'investissement dans des orphelinats peut donc avoir un effet secondaire indésirable : si les enfants y reçoivent une meilleure éducation et une meilleure alimentation, un nombre croissant de parents souhaiteront les y envoyer. Certaines études montrent que grandir dans un orphelinat peut toutefois avoir des effets néfastes sur le développement des enfants. En effet, on les retire de leur communauté, et il leur manque souvent une personne sur qui compter et sur qui s'appuyer en permanence. Cela peut avoir des effets négatifs sur leurs relations à venir.

CONSEILS DÉCLARATION 8

↳ La communauté doit avoir le sentiment de s'approprier le projet et d'être impliquée à chaque stade (préparation, réalisation, évaluation). Pour faciliter cet aspect, vous pouvez proposer à la communauté de faire élire démocratiquement un comité, qui représentera l'ensemble de la communauté. Veillez à ce que les femmes et les enfants soient également représentés. Vous pouvez également proposer de former et de coacher des membres de la population locale pour qu'ils endossent le rôle de représentants. Il est important pour le fonctionnement d'établir clairement qui prend en charge quelle tâche au sein du comité. Veillez à ce que le comité établisse des objectifs et suive l'évolution du projet et de la communauté.

- ↳ Faites de l'appropriation une priorité, de manière à ce que les communautés mènent au maximum elles-mêmes leur développement, en collaboration avec des institutions ou organisations spécialisées comme KIYO. Lorsque vous organisez quelque chose, associez automatiquement les enfants, les jeunes et leurs parents de manière à ce qu'ils soutiennent vos actions.
- ↳ Tenez compte de l'impact émotionnel de l'éloignement de l'enfant de sa famille. Retirer un enfant de sa famille peut être très traumatisant pour l'enfant et pour sa famille. Cette possibilité doit toujours être considérée comme un dernier recours et n'être utilisée que si la sécurité de l'enfant ne peut pas être garantie.

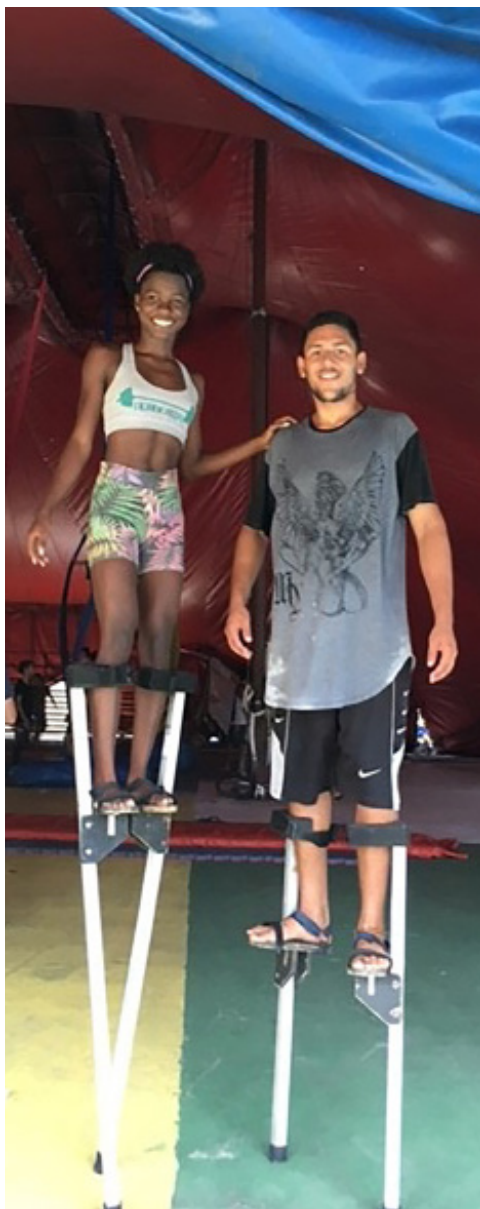
Exemple *Le Drop In Center géré par OIDEB, partenaire de KIYO au Burundi, accueille des enfants des rues et les aide à retrouver leur famille et à réintégrer l'école. C'est uniquement dans le cas où il n'est pas possible de réintégrer l'enfant dans sa famille que l'on examine si un autre membre de la famille pourrait s'en occuper. Si l'enfant est retourné auprès de ses parents/de sa famille, les assistantes sociales du Drop In Center continuent à suivre de près la situation, afin d'accroître les chances de succès de sa réintégration. assistants sociaux du Drop In Center continuent à suivre de près la situation de manière à accroître les chances de succès dans la réintégration.*

DÉCLARATION 9
Mon projet apporte son soutien à la communauté pour concrétiser les droits de l'enfant.

C'est le rôle dans lequel votre aide peut s'avérer la plus utile. Il s'agit de sensibiliser la communauté à ses responsabilités vis-à-vis des droits et devoirs des enfants. En outre, vous pouvez lui apporter votre soutien pour qu'elle puisse assumer ces responsabilités.

CONSEILS DÉCLARATION 9

- ↳ Commencez par la sensibilisation afin de faire comprendre à la communauté que quelque chose ne va pas. Vous pouvez vous en charger vous-même en organisant des ateliers sur les droits de l'enfant, les projets de vie et de carrière, la génération de revenus et l'accès à l'éducation (alternative) et aux soins de santé, mais aussi en menant des discussions informelles ou en rendant visite à différentes familles.



le théâtre de l'opprime

↳ En outre, vous pouvez former des enfants et des jeunes de manière à ce qu'ils puissent prendre eux-mêmes en main le processus de sensibilisation. Vous pouvez leur apprendre à être suffisamment autonomes pour faire face à leur propre situation. Augusto Boal, un dramaturge brésilien, a mis au point une méthode spécifique à cet effet, en se basant sur le travail du pédagogue Paulo Freire, qui s'appelle « le théâtre de l'opprimé ». Les enfants l'utilisent pour exprimer leur point de vue devant leurs parents ou la communauté. Vous trouverez une introduction intéressante sur ce site Web : <http://labovzw.be/theater-van-de-onderdrukten/>

Exemple Aux Philippines, les enfants, les jeunes et les adultes travaillent ensemble dans des groupes bénévoles. Ceux-ci ont été créés pour surveiller la situation des enfants vulnérables et pour sensibiliser le public aux droits de l'enfant. Pour soutenir ce travail de sensibilisation, les partenaires de KIYO ont mis en place des groupes de théâtre de rue, et produit du matériel éducatif ainsi qu'un reportage.

Exemple À l'occasion des Jeux Olympiques de Rio, PAMEN, un partenaire de KIYO, a organisé des actions avec des événements sportifs alternatifs. Ceux-ci ont mobilisé 2775 enfants et jeunes et créé une image publique positive du groupe cible grâce à des activités d'autonomisation, des publications et la contribution de jeunes dirigeants en tant qu'ambassadeurs de la jeunesse. cible via des activités d'empowerment, des publications et la contribution de jeunes dirigeants en tant qu'ambassadeurs de la jeunesse.

EN CONCLUSION

En fin de compte, nous aspirons tous, y compris vous et l'enfant ou le jeune, à la meilleure vie possible. Il faut toujours considérer au cas par cas si un individu a pour cela davantage besoin de protection et d'accompagnement, ou s'il faut au contraire stimuler son sens des responsabilités. Veillez toujours à offrir un minimum de services de base et de sécurité, mais n'oubliez pas pour autant de vous ouvrir aux rêves et aux besoins de l'autre. En définitive, chaque enfant porte en lui le potentiel de son propre développement.

Sample child protection policy statement

[Insert name of organisation] acknowledges the duty of care to safeguard and promote the welfare of children and is committed to ensuring safeguarding practice reflects statutory responsibilities, government guidance and complies with best practice and **[insert name of regulatory body]** requirements.

The policy recognises that the welfare and interests of children are paramount in all circumstances. It aims to ensure that regardless of age, ability or disability, gender reassignment, race, religion or belief, sex or sexual orientation, socio-economic background, all children

- have a positive and enjoyable experience of sport at **[the name of the organisation]** in a safe and child centred environment
- are protected from abuse whilst participating in **[the activity provided by the organisation]** or outside of the activity.

[Insert name of organisation] acknowledges that some children, including disabled children and young people or those from ethnic minority communities, can be particularly vulnerable to abuse and we accept the responsibility to take reasonable and appropriate steps to ensure their welfare.

As part of our safeguarding policy **[insert name of organisation]** will

- promote and prioritise the safety and wellbeing of children and young people
- ensure everyone understands their roles and responsibilities in respect of safeguarding and is provided with appropriate learning opportunities to recognise, identify and respond to signs of abuse, neglect and other safeguarding concerns relating to children and young people
- ensure appropriate action is taken in the event of incidents/concerns of abuse and support provided to the individual/s who raise or disclose the concern
- ensure that confidential, detailed and accurate records of all safeguarding concerns are maintained and securely stored
- prevent the employment/deployment of unsuitable individuals
- ensure robust safeguarding arrangements and procedures are in operation.

The policy and procedures will be widely promoted and are mandatory for everyone involved in **[insert name of organisation]**. Failure to comply with the policy and procedures will be addressed without delay and may ultimately result in dismissal/exclusion from the organisation.

Monitoring

The policy will be reviewed a year after development and then every three years, or in the following circumstances:

- changes in legislation and/or government guidance
- as required by the Local Safeguarding Children Board, UK Sport and/or Home Country Sports Councils and **[insert name of regulatory body if appropriate]**
- as a result of any other significant change or event.

(Last reviewed Mar 2017)

<p>👤 - 👤 👤 👤 Milieu d'éducation imparfaits : Rayer, déséquilibre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • autorégulation physiologique ; • attachement sûr ; • exploration ; • autonomie/individuation 	<ul style="list-style-type: none"> • soins souples ; • proposer une interactivité sensible et réactive ; • disponibilité ; • apporter espace et soutien 	<ul style="list-style-type: none"> • problèmes d'alimentation ; • problèmes de sommeil ; • angoisse de séparation ; • peur des inconnus, du noir et des bruits 	<ul style="list-style-type: none"> • trouble de l'alimentation du sommeil ; • trouble de l'attachement réactif ; • bébé en pleurs
<p>👤 - 👤 👤 👤 Milieu d'éducation imparfaits : Rayer, déséquilibre, précoce</p>	<ul style="list-style-type: none"> • sensibilité pour niveau cognitif ; • environnement positif affirmatif ; • gérer les ambiguïtés avec l'enfant ; • obsolescence ; • approche sexuelle 	<ul style="list-style-type: none"> • peur des inconnus, du noir, des bruits ; • entêtement ; • crises de colère ; • agression ; • désobéissance ; • comportement agité, suractif ; • angoisse rôle sexuel et identité ; • non propreté 	<ul style="list-style-type: none"> • angoisse de séparation ; • angoisse phobique/scolaire ; • trouble du langage, d'élocution, moteur • non propreté ; • ADHD ; • famille avec troubles du comportement ; • jeune enfant avec trouble du comportement oppositional 	<ul style="list-style-type: none"> • angoisse de séparation ; • angoisse phobique/scolaire ; • trouble du langage, d'élocution, moteur • non propreté ; • ADHD ; • famille avec troubles du comportement ; • jeune enfant avec trouble du comportement oppositional
<p>👤 - 👤 👤 👤 Milieu d'éducation imparfaits : Rayer, école, groupe d'amis, associations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • dicterement ; • compétences scolaires ; • jalousie ; • acceptation pour les enfants du même âge 	<ul style="list-style-type: none"> • donner de l'espace pour fréquentation enfants du même âge • enseignement sociale ; • appréciation du travail scolaire ; • style d'éducation démocratique et chaleureux 	<ul style="list-style-type: none"> • disputes ; • problèmes de concentration ; • niveau de prestation faible ; • retus d'école ; • vol ou vandalisme occasionnel • comportement ritualisé 	<ul style="list-style-type: none"> • pipi au lit ; • troubles de lecture ; • retrait social ; • refus d'école ; • trouble de l'identité sexuelle ; • délinquance précoce ; • trouble névrotique et somatoforme
<p>👤 - 👤 👤 👤 Milieu d'éducation imparfaits : Rayer, école, amis, environnement précoce, autres contacts sociaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • indépendance émotionnelle (et pratique) ; • rapports avec son sexe et le sexe opposé ; • développement du système de valeur ; • développement de personnalité, école, emploi et vivre ensemble 	<ul style="list-style-type: none"> • soutenir le soutien émotionnel ; • tolérance pour les expériences ; • poser des limites adaptées à l'âge ; • remplir une fonction d'exemple ; • engager davantage de relation avec l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> • utilisation de substances psychoactives (alcool, drogues) • doutes sur l'identité • éboulement ; • soule sur l'apparence ; • problèmes avec les autorités ; • école bulles/mière occasionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • abus d'alcool, de drogues ; • trouble de l'identité ; • anorexie/boulimie ; • trouble de l'orientation sexuelle ; • suicide ; • trouble du comportement oppositional ; • trouble du comportement en groupe ; • délinquance ; • abandon sociale

Source : Van Ypersele, T., Gauthier, B., et al. (2010). *Le développement de l'enfant et de l'adolescent*. Paris : L'Harmattan.

Traduction : [Nom de l'auteur]



KIYO – ONG POUR LES DROITS DE L'ENFANT
Rue Brogniez 46
1070 Bruxelles – Belgique

+32 2 510 61 93
info@kiyo-ngo.be
www.kiyo-ngo.be

#CHILDRENSRIGHTS